

L'importance qu'il faudrait accorder aux droits de la personne dans les programmes d'aide au développement est devenue un aspect primordial des débats sur la politique étrangère du Canada. L'ACDI soutient que ces programmes devraient prendre les droits de la personne en considération, sans toutefois en faire un élément déterminant. Par conséquent, tout en continuant à exprimer son inquiétude au sujet de violations flagrantes des droits de la personne au Salvador, le Canada a recommencé en 1985 à fournir une aide officielle à ce pays, après l'avoir interrompue en 1980 par suite de sérieuses violations des droits de la personne et parce que la sécurité des Canadiens et Canadiennes là-bas suscitait des craintes. De même, les représentants canadiens se sont dits préoccupés face aux violations des droits civils et politiques au Nicaragua; malgré tout, c'est ce pays qui se classe au deuxième rang en importance pour ce qui est de l'aide accordée par l'ACDI à l'Amérique centrale depuis 1981. Le Honduras est désigné comme étant un "pays clef" dans les programmes de l'ACDI et il est, en tant que tel, le plus grand bénéficiaire de l'aide canadienne fournie dans la région. Le Costa-Rica a lui aussi reçu une aide considérable.

En ce qui concerne les réfugiés centraméricains, le gouvernement canadien a élaboré des programmes pour faire face à la crise. De 1982 à 1986, environ 3 000 réfugiés (venant surtout du Salvador et du Guatemala) ont été admis au Canada chaque année en vertu de programmes spéciaux. Notre pays a par ailleurs versé des sommes généreuses au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à l'égard de leurs programmes visant l'Amérique centrale. Récemment, à cause de changements apportés aux lois américaines sur l'immigration, des milliers de réfugiés n'y possédant pas les sanctions voulues pour demeurer aux États-Unis ont été menacés de déportation, ce qui a déclenché, de la fin de 1986 au début de 1987, une avalanche de demandes émanant de réfugiés qui cherchaient à immigrer au Canada. Ottawa a réagi en modifiant sa politique à l'égard des réfugiés et en proposant de changer ses lois en la matière. Pareille intervention a suscité de vives controverses. Des groupes à caractère religieux et d'autres ONG craignent que les changements envisagés limitent l'accès du pays, notamment aux Centraméricains arrivant des États-Unis.

Le Canada entretient des relations diplomatiques avec tous les États d'Amérique centrale, mais il n'a qu'un ambassadeur dans la région, à San José au Costa-Rica. Fidèle à ses objectifs d'austérité financière, le gouvernement a récemment modifié le statut de sa mission au Guatemala où il n'y a plus qu'un chargé d'affaires, et il a tenu tête aux ONG canadiens qui auraient souhaité le voir ouvrir au Nicaragua une mission qui y aurait surveillé l'évolution de la conjoncture.